



Objectifs 2001

des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale

selon l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997
sur l'organisation du gouvernement
et de l'administration

(décision du Conseil fédéral du 20 décembre 2000)

Table des matières

Introduction	1
 Objectifs 2001 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale	
– Chancellerie fédérale.....	2
– Département des affaires étrangères.....	4
– Département de l'intérieur	9
– Département de justice et police	16
– Département de la défense, de la protection de la population et des sports	20
– Département des finances.....	24
– Département de l'économie.....	27
– Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	31
 Annexe 1: Les Objectifs du Conseil fédéral en 2001: vue d'ensemble.....	34
 Annexe 2: Les Objectifs du Conseil fédéral en 2001: Objets parlementaires planifiés pour 2001.....	36

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la LOGA, les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

La planification annuelle des départements ne comprend pas uniquement leurs propres objectifs; elle doit intégrer les objectifs annuels du Conseil fédéral. Les départements sont toutefois responsables de leurs objectifs. Ils ont tout loisir de préciser – et surtout de concrétiser – les objectifs du Conseil fédéral, qui forment simplement un cadre, ou de les reprendre. De même, ils sont censés étoffer la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant notamment des objets relevant de leur compétence.

Cette adéquation sur le fond ressort de la présentation des objectifs. Pour faciliter la communication aux niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2001

Chancellerie fédérale

Objectifs pour 2001	Mesures à prendre en 2001 <small>* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2001</small>
<u>Objectif 1</u> Cyberadministration : premières mesures dans les domaines du guichet virtuel et du vote électronique	<ul style="list-style-type: none">➤ Le rapport concernant le vote électronique (faisabilité, examen des diverses solutions) est soumis au Parlement au début de 2001 *➤ Les bases légales du projet pilote de vote électronique sont établies (cf. objectif 3) *➤ La convention de coopération avec les cantons pour la création d'un guichet virtuel est signée *➤ Une phase pilote du guichet virtuel est ouverte à la fin de 2001 *
<u>Objectif 2</u> Application de l'art. 64 LOGA	<ul style="list-style-type: none">➤ ➤ Le message sur la modification de lois fédérales et d'arrêts fédéraux de portée générale en application de l'art. 64 LOGA (messages globaux) est approuvé *
<u>Objectif 3</u> Message sur la révision de la loi fédérale sur les droits politiques	<ul style="list-style-type: none">➤ Le rapport sur la procédure de consultation et le message sur la révision de la loi fédérale sur les droits politiques sont approuvés avant la fin d'octobre 2001 *
<u>Objectif 4</u> Meilleure information du personnel fédéral : le projet Intra-bund est défini	<ul style="list-style-type: none">➤ Le projet Intra-bund élaboré par la ChF et le DFF est approuvé par le Conseil fédéral durant le premier trimestre 2001➤ Un projet de journal électronique destiné au personnel est élaboré, et l'offre de base est définie

<p><u>Objectif 5</u></p> <p>EXE - Gestion informatisée des affaires du Conseil fédéral : l'offre est progressivement élargie</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ La liste des divergences est disponible à partir de la fin du mois de mars sous forme de document PDF tiré d'EXE➤ La version faisant foi de la décision du Conseil fédéral est disponible à partir de la fin du mois de mars 2001 sous forme de document PDF tiré d'EXE➤ A partir de l'automne 2001, la planification des messages et les listes de la Koko sont établies par le biais d'EXE➤ En ce qui concerne les interventions parlementaires, les données nécessaires à EXE sont automatiquement reprises de Curia Vista à partir de l'automne 2001➤ Avant la fin de l'année, un projet approuvé et prêt à démarrer garantira la reprise par EXE des fichiers et applications Filemaker relatifs aux interventions parlementaires
--	--

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2001

Département des affaires étrangères

Objectifs pour 2001	Mesures à prendre en 2001 <small>* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2001</small>
<p><u>Objectif 1</u> Dialogue au niveau national sur l'adhésion à l'ONU</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Le suivi optimal de la procédure de décision aux Chambres fédérales est garanti *➤ La communication et le dialogue national avec les forces politiques et sociales sont approfondis *➤ L'argumentation du point de vue de la politique de coopération au développement est préparée
<p><u>Objectif 2</u> Poursuite des négociations bilatérales avec l'UE et préparation au plan national (plan d'action)</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ La structure d'accompagnement des nouvelles négociations bilatérales est créée *➤ Les mandats de négociation (sous forme de propositions au Conseil fédéral) sont préparés*➤ Le concept d'information pour accompagner les nouvelles négociations est mis au point *➤ Le catalogue des réformes internes prioritaires est défini *➤ Le calendrier du lancement et de la mise en œuvre de ces réformes est fixé *
<p><u>Objectif 3</u> Renforcement de l'aide humanitaire et de la coopération au développement</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Le message concernant le nouveau crédit-cadre pour la poursuite de l'aide humanitaire internationale durant les années 2003 à 2006 est approuvé *➤ Le message sur l'aide financière de la Confédération au budget siège du Comité international de la Croix-Rouge pour les années 2002 à 2005 est approuvé *➤ Le message sur l'aide financière de la Confédération au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les années 2002 à 2005 est approuvé *

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les Lignes directrices Nord-Sud sont révisées ➤ Le message sur l'adhésion de la Suisse à l'Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA) à Stockholm est approuvé *
<p><u>Objectif 4</u> Poursuite de l'engagement coordonné des moyens de la Suisse pour la stabilisation durable et la consolidation des acquis démocratiques en Europe du Sud-Est dans le cadre du concept de politique régionale en Europe du Sud-Est</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les programmes de coopération avec les Etats d'Europe du Sud-Est sont poursuivis * ➤ Un programme pour l'appui à long terme à la transition économique, sociale et politique en République fédérale de Yougoslavie est établi* ➤ La Suisse participe activement au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est * ➤ Le crédit d'engagement nécessaire à la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI est assuré par une augmentation du crédit-cadre ➤ Du personnel suisse est détaché dans les structures et missions internationales de stabilisation et de promotion de la paix *
<p><u>Objectif 5</u> Renforcement du système pénal international</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale du 17 juillet 1998 est ratifié ➤ Le suivi par les Chambres fédérales de la loi fédérale sur la coopération avec la Cour pénale internationale et de la modification du droit pénal est assuré ➤ La Suisse participe à l'élaboration d'instruments complémentaires au Statut de Rome dans le cadre de la Commission préparatoire
<p><u>Objectif 6</u> Poursuite de l'engagement en faveur des droits de l'homme et promotion du droit international humanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les bases conceptuelles pour la conduite des dialogues bilatéraux en matière de droits de l'homme sont élaborées ➤ Le dialogue bilatéral en matière de droits de l'homme avec la Chine est réactivé ➤ Une stratégie interdépartementale pour accroître la cohérence dans le domaine "Economie et droits de l'homme" est élaborée ➤ Le système international de protection des réfugiés dans le cadre du HCR est renforcé; une conférence internationale s'est réunie à l'occasion du 50e anniversaire de la convention de Genève sur les réfugiés

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un rapport en vue de la ratification du Protocole additionnel n°1 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) a fait l'objet d'une procédure de consultation * ➤ Le premier rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales est déposé ➤ Le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, est signé ➤ Le message sur le Protocole facultatif à la Convention pour la protection des droits de l'enfant relatif à l'utilisation des enfants dans les conflits armés est approuvé ➤ La négociation d'un troisième Protocole additionnel aux Conventions de Genève relatif aux emblèmes est lancée ➤ Des projets visant à promouvoir le droit international humanitaire dans le cadre du CPEA/PPP sont réalisés ➤ Avec l'OSCE et dans le cadre du Pacte de stabilité, des projets contre la traite des êtres humains sont réalisés
<p><u>Objectif 7</u> Participation à la coopération européenne en matière de sécurité, promotion de la prévention et résolution de conflits en collaboration avec d'autres Etats intéressés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le public est mieux informé des engagements de la Suisse dans les opérations de soutien de la paix ➤ Le concept de pool suisse d'experts pour la promotion de la paix est appliqué ➤ La coopération avec les ONG suisses dans les domaines de la prévention des conflits et de la promotion de la paix est renforcée ➤ Des conflits choisis tels que la Colombie, le Burundi, etc. sont traités ➤ La 3^e réunion ministérielle sur la sécurité humaine à Amman est préparée ➤ Le thème « sécurité humaine et coopération » est approfondi

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La convention sur les armes légères pour la Conférence 2001 de l'ONU sur les armes légères est préparée ➤ Des projets pour la réduction des armes légères, en particulier dans le cadre du CPEA et de l'OSCE, reçoivent un soutien
<p><u>Objectif 8</u> Promotion de la présence et de l'image de la Suisse à l'étranger</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le programme par pays Etats-Unis (2001-2003) de «Présence Suisse» est lancé ➤ Le programme par pays Grande-Bretagne (mi-2001 – mi-2004) de «Présence Suisse» est lancé ➤ Le nouveau dispositif de promotion des exportations dans les représentations à l'étranger est mis en œuvre ➤ Les intérêts et de l'image de la place financière suisse sont préservés ➤ Des projets bilatéraux sont mis en œuvre au titre du Dialogue des civilisations ➤ La Suisse participe à la manifestation principale de l'Année du dialogue à New York
<p><u>Objectif 9</u> Promotion de la place de LA Suisse et de Genève comme centre d'organisations et de conférences internationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une politique d'accueil d'organisations internationales intégrant tous les cantons hôtes et régions frontalières est définie ➤ La campagne en vue de l'obtention du siège de l'Organisation de vérification de l'interdiction des armes biologiques à Genève est menée
<p><u>Objectif 10</u> Développement des relations entre la Suisse et les pays du pourtour méditerranéen dans le cadre du concept de politique régionale dans le bassin sud et est de la Méditerranée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les contacts avec les pays du pourtour méditerranéen dans les cadres tant multilatéral que bilatéral sont intensifiés ➤ La contribution suisse aux efforts de paix au Proche-Orient est maintenue ➤ A l'échelle régionale, des mesures de soutien à la société civile sont prises ➤ Au titre de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, des programmes à moyen terme pour le bassin méditerranéen et la Palestine sont mis en œuvre ➤ Le soutien à l'UNRWA se poursuit

<p><u>Objectif 11</u></p> <p>Mise en œuvre de la nouvelle politique du personnel et affinage des instruments de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Le système de carrières est adapté aux exigences de la nouvelle politique du personnel et du nouveau système salarial➤ Les conventions d'objectifs entre la centrale et les représentations à l'étranger sont intégrées au niveau du contenu et des opérations, et le cycle de conduite est fixé➤ L'organisation de l'évaluation des prestations déterminantes pour le salaire sur la base de contrats d'objectifs individuels est en place➤ La formation spécifique pour la conduite par objectifs, les contrats d'objectifs et l'évaluation des prestations (à l'étranger et à la centrale) a commencé➤ Le nouveau concept de Conférence régionale des Ambassadeurs est mis en œuvre, et une conférence est tenue en Afrique
---	--

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2001

Département de l'intérieur

Objectifs pour 2001	Mesures à prendre en 2001 <small>* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2001</small>
<p><u>Objectif 1</u> Message relatif à un article constitutionnel sur les hautes écoles</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Une proposition d'article constitutionnel sur les hautes écoles, susceptible de consensus est élaborée en étroite collaboration avec le DFE et les cantons *➤ La consultation sur le projet est achevée *➤ La coordination avec l'article-cadre sur «l'éducation» (initiative parlementaire Zbinden, CSEC-CN) est assurée
<p><u>Objectif 2</u> Révision partielle de la loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Le message est mis en consultation et approuvé *
<p><u>Objectif 3</u> Message relatif aux crédits pour la participation au 6e programme-cadre de recherche et de développement technologique de l'Union européenne</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ La Suisse assure une contribution matérielle à Bruxelles pour la conception du 6^e programme-cadre de recherche et de développement technologique de l'UE➤ Le message est approuvé *
<p><u>Objectif 4</u> Négociations bilatérales avec l'Union européenne en vue de la conclusion d'une convention relative aux programmes de formation et aux programmes en faveur de la jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Les contacts bilatéraux avec les principaux pays de l'UE sont maintenus➤ Le mandat de négociation actuel est réexaminé *➤ Les négociations officielles sont entamées *

<p><u>Objectif 5</u> Mise en œuvre de la loi sur l'aide aux universités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La mise en œuvre des divers programmes mentionnés au titre des «contributions à des projets selon la LAU» (campus virtuel, égalité des chances entre hommes et femmes dans le domaine universitaire, réseau suisse pour l'innovation, encouragement de la relève, projets de coopération, SWITCHng) se poursuit ➤ Les procédures de sélection et de décision dans les projets de coopération sont encadrées ➤ Un controlling de projet est mis en place en même temps qu'une procédure d'évaluation de ce controlling ➤ La convention de coopération Confédération – cantons universitaires est mise en œuvre en ce qui concerne les obligations contractés par la Confédération
<p><u>Objectif 6</u> Mise en œuvre de mesures dans le domaine de la maturité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La deuxième série de demandes de reconnaissance des certificats de maturité des gymnases cantonaux en collaboration avec la Commission suisse de maturité est préparée ➤ L'évaluation nationale de la nouvelle réglementation sur les maturités, introduite en 1995, est mise en route ➤ Une solution nationale concernant les passerelles entre la maturité professionnelle et la maturité gymnasiale (accès à l'université) est élaborée
<p><u>Objectif 7</u> Mise en œuvre de mesures dans les domaines de la recherche et de la technologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La collaboration interdépartementale avec le DFE/OFFT et dans le cadre du comité de pilotage est intensifiée ➤ Les instruments de politique de la recherche sont réexaminés : évaluation et optimisation des conventions de prestations avec le Fonds national, les quatre académies et les institutions subventionnées au titre de l'art. 16 LR ➤ Le système d'information ARAMIS est consolidé et passe à la phase opérationnelle

<p><u>Objectif 8</u> Mise en place d'un observatoire de la santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'essentiel de l'infrastructure est à disposition, l'organigramme est élaboré et le recrutement du personnel est partiellement achevé ➤ Le site Internet est créé et mis en exploitation ➤ Des informations clés sont progressivement élaborées ➤ Les travaux préparatoires du monitoring thématique sont terminés ➤ Les premiers mandats dans le cadre du réseau sont attribués
<p><u>Objectif 9</u> Harmonisation des registres des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les registres de la Confédération, des cantons et des communes sont analysés, et des propositions visant à optimiser et à coordonner les registres des personnes sont élaborées ➤ Un projet de loi fédérale sur l'harmonisation des registres des personnes (application de l'art. 62, al. 2, Cst.) est déposé par un groupe d'experts fédéraux, cantonaux et communaux
<p><u>Objectif 10</u> Création d'un registre national des bâtiments et des logements</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les données provisoires du recensement du 5 décembre 2000 sont intégrées ➤ Un relevé coordonné des données dans le domaine de la statistique de la construction est introduit ➤ Une solution informatique adaptée au RegBL est mise en place ➤ L'exploitation des données provisoires du recensement a débuté
<p><u>Objectif 11</u> Exploitation des résultats du recensement 2000 et recensement 2001 des entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les données des questionnaires sont saisies, plausibilisées et traitées ➤ Une base de données provenant du recensement est mise à la disposition des communes, leur permettant d'harmoniser leurs registres des habitants ➤ Les travaux préparatoires à la mise en œuvre du programme d'évaluation et d'analyse sont achevés ➤ Une enquête intermédiaire sur les entreprises, à l'aide d'un questionnaire restreint, est menée en automne 2001

<p><u>Objectif 12</u> Consolidation de la statistique sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La motion Cottier/Egerszegi (Coût de la vie. Statistiques sur les revenus et sur la consommation) connaît un début de réalisation ➤ Un concept détaillé de statistique des caisses de pension est élaboré ➤ Les de statistique des assurés dans le domaine de la statistique de la prévoyance vieillesse sont définis, et un concept général est élaboré ➤ La mise en place et la réalisation de la statistique de l'aide sociale se poursuivent ➤ Les premiers résultats des comptes globaux de la sécurité sociale sont disponibles ➤ Un rapport sur la sécurité sociale est préparé ➤ Au titre des rapports sur la pauvreté, une l'étude sur les travailleurs pauvres est achevée
<p><u>Objectif 13</u> Consolidation, adaptation des prestations, renforcement de la surveillance de la Confédération et amélioration des procédures de l'assurance-invalidité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il a été pris acte des résultats de la consultation relative à la 4e révision de l'AI, et le Conseil fédéral a approuvé le message * ➤ Le message relatif à la 4^e révision de l'AI se caractérise par les points forts suivants: mesures d'économie socialement acceptables et mesures de maîtrise des coûts, adaptations ciblées dans le domaine des prestations (introduction d'une indemnisation d'assistance, réorganisation du système des indemnités journalières de l'AI), renforcement de la surveillance de la Confédération (services médicaux structurés au niveau régional, contrôles annuels de gestion dans les offices AI), simplification et amélioration des structures et des processus (Commission fédérale de recours en matière de prestations collectives de l'AI, amélioration de la coordination entre l'assurance-chômage, l'AI et l'aide sociale) *
<p><u>Objectif 14</u> Préparation du développement à long terme de la prévoyance vieillesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le DFI dirige le groupe d'experts interdépartemental qui attribuera les mandats d'études en 2001

<p><u>Objectif 15</u> Développement de la haute surveillance dans de domaine de la prévoyance professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les bases décisionnelles à l'attention du Conseil fédéral sont élaborées
<p><u>Objectif 16</u> Mise à disposition des bases décisionnelles pour le développement de l'assurance-maladie sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fin 2001, le DFI dépose un rapport de synthèse présentant les résultats et les conclusions quant à un éventuel besoin d'ajustements dans le domaine de l'assurance-maladie
<p><u>Objectif 17</u> Prévention de la dépendance et promotion de la santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le message relatif à la révision de la loi sur les stupéfiants est approuvé * ➤ La consolidation de la politique des quatre piliers dans le domaine des drogues illégales se poursuit grâce au maintien des thérapies axées sur l'abstinence et à la coordination des différentes mesures (notamment grâce au financement des institutions spécialisées dans le traitement des dépendances) ➤ Le programme national de prévention du tabagisme 2001-2005 est approuvé par le Conseil fédéral et présenté au public ➤ En collaboration avec les cantons et la Fondation suisse pour la promotion de la santé/Fondation 19, une campagne visant à améliorer la couverture vaccinale moyenne de la population suisse est lancée en 2001 ➤ Une première conférence nationale de la santé, à laquelle seront associés les principaux acteurs, a eu lieu dans le cadre de la politique nationale de la santé ➤ Le message concernant la ratification du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention CEE/ONU de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux est approuvé *

<p><u>Objectif 18</u> Développement de la médecine humaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'Institut suisse des produits thérapeutiques entame ses activités ➤ La réglementation en matière de xénotransplantation entre en vigueur, le message et le projet de loi concernant une réglementation nationale de la transplantation sont approuvés* ➤ Le message et le projet de loi sur la formation, la formation postgrade et la formation continue des professions médicales universitaires sont approuvés * ➤ Une commission nationale d'éthique est créée. La loi sur la recherche sur l'être humain est prête à partir en consultation *
<p><u>Objectif 19</u> Encouragement de la culture suisse et renforcement de la politique culturelle extérieure</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les travaux concernant la mise en œuvre de l'article 69 Cst. sur l'encouragement de la culture sont entamés ➤ Les dispositions d'exécution relatives à la loi révisée sur le cinéma (ordonnance du Conseil fédéral, ordonnance du département et concepts en matière d'encouragement) sont édictées ➤ Le message concernant la loi fédérale sur le financement de la Fondation suisse pour la photographie et la promotion de la photographie est approuvé * ➤ Le message concernant un nouveau crédit-cadre pour la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses» est approuvé ➤ Dans le cadre de la stratégie relative à la société de l'information, le programme de promotion de la création artistique basée sur les nouvelles technologies dans les domaines de la formation, de la production, de la diffusion et de la conservation, est élaboré et approuvé ➤ La rencontre des ministres de la culture a eu lieu à Lucerne en septembre 2001

<p><u>Objectif 20</u> Conservation des biens culturels suisses</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La procédure de consultation concernant le projet de loi fédérale relatif à la création de la Fondation MUSÉE SUISSE est achevée, et le message est approuvé * ➤ Après rénovation, la Bibliothèque nationale suisse rouvre ses portes ➤ Le message et le projet de loi fédérale sur le transfert des biens culturels et sur la ratification de la Convention de l'UNESCO de 1970 sur la lutte contre le transfert de propriété illécite de biens culturels sont approuvés * ➤ Le financement du réseau MEMORIAV pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse est soumis à une nouvelle réglementation ➤ Dans le cadre de la stratégie relative à la société de l'information, le programme de mise en valeur électronique des collections suisses est élaboré et approuvé
<p><u>Objectif 21</u> Encouragement de la compréhension entre les différentes parties du territoire suisse</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La procédure de consultation relative au message et au projet de loi fédérale sur les langues officielles est achevée et le message est approuvé *
<p><u>Objectif 22</u> Elaboration du premier rapport de la Suisse concernant la mise en œuvre de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le premier rapport de la Suisse concernant la mise en œuvre de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est approuvé par le Conseil fédéral et transmis à l'ONU * ➤ Les mesures à prendre pour intensifier la lutte contre la violence envers les femmes ont été examinées ➤ La création d'un Centre national de coordination en matière de violence contre les femmes et son rattachement (dans/hors administration, dans/hors DFI, financement et collaborations nécessaires) ont été étudiés

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2001

Département de justice et police

Objectifs pour 2001	Mesures à prendre en 2001 <small>* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2001</small>
<p><u>Objectif 1</u> Conclusion des réformes des institutions de l'Etat, actuellement pendantes au Conseil fédéral</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Le message relatif à la réforme de la direction de l'Etat est approuvé *➤ Le message concernant la loi fédérale sur la transparence est approuvé *➤ Les directives sur la mise en œuvre des politiques fédérales sont approuvées par la Conseil fédéral➤ Le message concernant la garantie de la nouvelle constitution du canton de Neuchâtel est approuvé *➤ Le message concernant la révision partielle du CC (informatisation des registres de l'état civil) est approuvé *➤ La consultation afférente à l'unification du droit de procédure pénale est ouverte *➤ L'avant-projet et le rapport explicatif concernant l'unification du droit de procédure civile sont terminés
<p><u>Objectif 2</u> Concrétisation de la réorientation de la politique en matière de migration</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Le message concernant la loi sur les étrangers (révision totale de la LSEE) est approuvé *➤ Le message concernant l'arrêté fédéral sur la naturalisation facilitée des jeunes étrangers nés et élevés en Suisse est approuvé *➤ La mise en œuvre de l'ordonnance sur l'intégration est achevée

<p><u>Objectif 3</u> Efforts supplémentaires d'amélioration de l'application du droit d'asile</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La consultation afférente à la révision partielle de la loi sur l'asile est ouverte * ➤ Le Conseil fédéral a décidé de la nouvelle réglementation de l'assurance-maladie des demandeurs d'asile
<p><u>Objectif 4</u> Approfondissement accru de la coopération judiciaire et policière avec les Etats de l'UE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le traité de coopération avec Europol est approuvé par le Conseil fédéral * ➤ Les traités bilatéraux de coopération policière et frontalière sont opérationnels ➤ Le traité réglant la mise en poste d'un agent de liaison à Rome est signé ➤ L'Office central Italie est opérationnel
<p><u>Objectif 5</u> Extension supplémentaire de l'arsenal des traités internationaux d'entraide judiciaire et de coopération en matière de lutte contre la criminalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le message concernant le traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Suisse et l'Egypte est approuvé * ➤ Le message concernant la convention entre la Suisse et la France visant à compléter la Convention européenne d'extradition du 13 décembre 1957 et à faciliter son application est approuvé * ➤ Le message concernant le traité de transfèrement de personnes condamnées entre la Suisse et le Maroc est approuvé * ➤ Le traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Suisse et les Philippines est signé
<p><u>Objectif 6</u> Révisions, adaptations réciproques et extension de certains éléments de sécurité intérieure</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le message concernant la loi sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées (sharing) est approuvé * ➤ Le message concernant l'initiative populaire "Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables" est approuvé ➤ La consultation afférente à la révision partielle de la loi sur la protection des données (liaisons en ligne) est achevée ➤ La consultation afférente à la révision partielle de la loi sur les armes est ouverte

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les conditions nécessaires à l'entrée en vigueur du projet d'efficacité au 1.1.2002 sont remplies ➤ Le Conseil fédéral prend acte à la fin octobre du rapport USIS sur l'état nominal * ➤ Le Conseil fédéral a décidé des mesures préconisées à moyen terme pour combattre les tendances d'extrême-droite
<p><u>Objectif 7</u> Poursuite de l'optimisation du cadre juridico-économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le message concernant la révision du droit de la Sàrl est approuvé * ➤ Le message concernant la révision de la loi sur le contrat d'assurance et la loi sur la surveillance des assurances est approuvé * ➤ Le message relatif à la révision de la convention de Lugano concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale est approuvé * ➤ Le Conseil fédéral a pris une décision en matière de concessions destinées aux maisons de jeu * ➤ La consultation afférente à la révision partielle de la loi sur les brevets est ouverte ➤ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation afférente à la loi fédérale sur la signature numérique et a déterminé la suite des opérations ➤ Le Conseil fédéral prend acte des résultats de la consultation afférente à l'unification du droit de la responsabilité civile ➤ L'accord bilatéral avec l'UE sur les obstacles techniques en matière de métrologie et d'accréditation est en voie d'application

<p><u>Objectif 8</u> Résolution d'importantes questions de politique sociale</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Le message concernant la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine est approuvé *➤ Le message concernant la révision du CO (congé de maternité payé) est approuvé *➤ Le message concernant la ratification de la convention du Conseil de l'Europe du 4 avril 1997 sur les droits de l'Homme et la biomédecine de même que du Protocole additionnel du 12 janvier 1998 portant interdiction du clonage d'êtres humains est approuvé *➤ La consultation afférente à une loi sur le partenariat enregistré est achevée➤ L'avant-projet et le rapport explicatif relatifs à la révision totale du droit tutélaire sont déposés
<p><u>Objectif 9</u> Optimisation supplémentaire des processus gestionnaires du DFJP</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Les bases juridiques à l'appui de la banque de données Etrangers 2000 sont approuvées *➤ La stratégie du DFJP en matière de sécurité informatique est approuvée et les premières étapes de concrétisation sont franchies➤ Dans le cadre du projet FIMAS, l'enregistrement du temps de travail en conformité avec les normes du département est, au besoin, re-défini➤ Le délai d'attente de la première accréditation est optimisé de manière à satisfaire les attentes de la clientèle

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2001

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectifs pour 2001	Mesures à prendre en 2001 <small>* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2001</small>
<p><u>Objectif 1</u></p> <p>La nouvelle politique de sécurité (La sécurité par la coopération) est appliquée au sein du DDPS et hors du département; elle explicite l'idée d'une appréhension intégrale de la notion de sécurité de la Suisse par une coopération internationale, nationale (fédéraliste) et interdépartementale visible</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ La redistribution des tâches au sein des départements est inscrite dans la réforme de la direction de l'Etat, conformément à la conception générale du projet Armée XXI du 25 octobre 2000➤ La sécurité aérienne suisse est assurée en tenant compte des besoins d'engagement et d'exercice des forces aériennes (projet HELCO)➤ La révision partielle anticipée de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire concernant la collaboration en matière d'instruction, le statut des militaires et l'armement est suivie jusqu'à la votation populaire➤ Le plan directeur de l'armée et le message sur la révision partielle de la législation militaire (Armée XXI) sont approuvés *➤ Le plan directeur de la protection de la population et le message sur la révision totale de la législation sur la protection civile (loi sur la protection de la population) sont approuvés *➤ En qualité de partenaire compétent, le DDPS participe par une politique onusienne cohérente au processus d'adhésion à l'ONU *➤ La coopération globale et flexible en matière de sécurité est définie en détail sur le plan conceptuel, et organisationnellement institutionnalisée au sein du département en tant que coopération nationale en matière de sécurité; les premiers organes permanents chargés de l'application de la coopération globale sont opérationnels

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La coopération avec l'étranger en matière d'armement est poursuivie de manière visible (ancrage de la politique de sécurité dans le domaine technique de l'armement) ➤ Les ressources (finances, personnel et informatique) à l'appui des mesures citées sont disponibles
<p><u>Objectif 2</u> La stratégie « La sécurité par la coopération » est appliquée vis-à-vis de l'étranger par le biais d'opérations ciblées et bien préparées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des MOU préparent notre engagement dans le domaine de la politique de sécurité et l'adaptent constamment aux besoins ➤ Les bases d'un statut juridique clair des forces engagées à l'étranger sont créées (SOFA) et peuvent être constamment adaptées aux besoins ➤ Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est reçoit un appui sous la forme de projets spécifiques * ➤ La transposition des objectifs du partenariat (goals) dépasse le cadre de l'armée et suit une planification triennale du personnel de tous les niveaux, en articulation avec le projet Armée XXI ➤ La participation suisse dans le cadre du CPEA/PPP est renforcée et approfondie; à cet égard, l'engagement de personnel est renforcé de façon durable et peut être démontré; les ressources nécessaires sont allouées ➤ Le plan de paix pour le Kosovo est activement soutenu par la Swisscoy et le déminage humanitaire; l'entretien de la Swisscoy et du déminage humanitaire est adapté à la situation *
<p><u>Objectif 3</u> L'application de la politique du sport concerne prioritairement les domaines de la promotion de la santé, de la formation dans le sport, de la promotion de la relève et de la lutte contre le dopage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La part de la population activement impliquée augmente par des mesures appropriées * ➤ Les possibilités de formation dans le sport sont étendues et portées à la connaissance des institutions responsables * ➤ De premières mesures sont prises en vue d'améliorer les conditions-cadres de la formation de la relève suisse *

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le nouvel article de la loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports consacré au dopage trouve son écho dans la pratique * ➤ Les exigences de la politique du sport sont prises en considération lors des nouvelles négociations avec l'UE sur la participation intégrale de la Suisse aux programmes de formation et aux programmes en faveur de la jeunesse
<p><u>Objectif 4</u></p> <p>Les « affaires de routine » sont traitées et portées à la connaissance du public de manière professionnelle (en respectant leur nature, les délais et les coûts) et avec la sensibilité politique voulue</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les processus « armée - groupement de l'armement - RUAG » sont réexaminés et redéfinis si nécessaire ➤ Le programme d'armement 2001 est adopté par les Chambres fédérales sur la base d'Armée XXI et de la planification qui en découle dans le domaine de l'armement ➤ Le message 2001 sur les constructions militaires est adopté par les Chambres fédérales sur la base d'Armée XXI et de la planification qui en découle dans le domaine des infrastructures ➤ La sécurité informatique est garantie pour les secteurs civils des départements ➤ Les projets informatiques interdépartementaux sont poursuivis et intensifiés de la part du DDPS ➤ Les processus de l'OIR (organisation d'intervention en cas d'augmentation de la radioactivité) sont implantés et réexaminés, notamment dans le domaine informatique ➤ Les contributions du DDPS à Expo.02 respectent la planification ➤ En matière de politique du personnel, les réformes reçoivent le soutien du projet Human Resources Management XXI; les nouveaux contrats de travail exploitent les possibilités susceptibles de mener à bien le processus de gestion du changement

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les conditions offertes aux militaires de carrière de l'Armée XXI sont définies et le recrutement est lancé ➤ L'objectif de budget global du DDPS est maintenu ➤ Les bases de la comptabilité d'exploitation sont jetées et le cadre de l'année comptable 2002 est formulé ➤ Les ressources nécessaires aux contributions du DDPS aux objectifs des autres départements sont fixées
<p><u>Objectif 5</u> Le projet DDPS XXI applique la réforme de la direction de l'Etat au département, coordonne les projets de réformes et adapte la communication interne aux partenaires politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une communication ciblée sur les projets de réforme favorise l'acceptation des changements ➤ La conception de la nouvelle organisation de direction du département (structures et procédures) est disponible le 30 juin 2001 et entre en vigueur au début de 2002 ➤ Les bases d'une direction de l'administration axée sur l'efficacité sont concrétisées au DDPS ➤ Le service de renseignement stratégique prend place dans la structure de direction du département ➤ La réalisation du projet de réforme Forces aériennes XXI et de la stratégie Forces terrestres s'aligne sur les projets Armée XXI, DDPS XXI et Human Resources Management XXI; les mesures préparatoires sont prises dans le domaine de l'instruction ➤ Le programme d'application Groupement de l'armement XXI (programme détaillé) est approuvé, et sur le plan matériel et personnel, les décisions sont prises qui permettront un positionnement idéal en tant que centre technologique et centrale d'achats au sein du DDPS XXI ➤ L'application de la nouvelle législation sur le personnel fédéral est intervenue conformément aux besoins

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2001

Département des finances

Objectifs pour 2001	Mesures à prendre en 2001 <small>* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2001</small>
<u>Objectif 1</u> Nouvelle péréquation financière (NPF)	➤ Le premier message (modifications constitutionnelles et nouvelle loi sur la péréquation financière) est approuvé *
<u>Objectif 2</u> Nouveau régime financier	➤ La procédure de consultation concernant le nouveau régime financier est achevée *
<u>Objectif 3</u> Utilisation des réserves d'or	➤ Le message concernant l'initiative sur l'or et l'utilisation des réserves d'or est approuvé *
<u>Objectif 4</u> Surveillance des banques et Banque nationale	➤ Les conclusions du rapport de la commission d'experts sont tirées et la suite des travaux est définie ➤ Le message sur la révision de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (liquidation de banques et protection des déposants) est approuvé * ➤ Le message concernant la loi sur la Banque nationale est approuvé *
<u>Objectif 5</u> Modernisation de la gestion budgétaire et de la comptabilité	➤ Les principes applicables à l'orientation future de la comptabilité de la Confédération sont arrêtés
<u>Objectif 6</u> Blanchiment d'argent	➤ La réorganisation de l'organe de contrôle est achevée et la politique d'application des dispositions légales est définie ➤ Le nombre des dossiers en suspens est notablement réduit

<p><u>Objectif 7</u> Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)</p>	<p>➤ Le rapport d'évaluation concernant les expériences et les enseignements tirés du projet pilote GMEB est approuvé par le Conseil fédéral *</p>
<p><u>Objectif 8</u> Train de mesures fiscales 2001</p>	<p>➤ Le message concernant la réforme fiscale dans les domaines de l'imposition des couples et de la famille, de la propriété du logement et du droit de timbre est approuvé</p>
<p><u>Objectif 9</u> Amnistie fiscale</p>	<p>➤ La procédure de consultation concernant un article constitutionnel et la loi fédérale y afférente est achevée, et la suite des travaux est définie *</p>
<p><u>Objectif 10</u> Fonds en déshérence</p>	<p>➤ Le message concernant la loi fédérale sur les fonds en déshérence est approuvé *</p>
<p><u>Objectif 11</u> Simplification et harmonisation des régimes douaniers</p>	<p>➤ Le message concernant la ratification du Protocole modifiant la Convention internationale du 18 mai 1973 pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto) est approuvé *</p>
<p><u>Objectif 12</u> Imposition des revenus de l'épargne</p>	<p>➤ Le rapport concernant l'éventuelle introduction d'un impôt à la source est déposé et les conclusions en ont été tirées</p>
<p><u>Objectif 13</u> Travaux préparatoires concernant l'imposition des sociétés</p>	<p>➤ Le rapport de la commission d'experts est analysé</p>
<p><u>Objectif 14</u> Loi sur le personnel de la Confédération</p>	<p>➤ Les dispositions d'exécution sont adoptées par le Conseil fédéral</p> <p>➤ Un projet détaillé de politique des cadres est adopté par le Conseil fédéral</p> <p>➤ Les spécialistes du personnel sont préparés à l'application de la LPers</p>
<p><u>Objectif 15</u> Caisse fédérale de pensions (CFP) / PUBLICA</p>	<p>➤ Le compte 2001 de la CFP est susceptible d'être adopté sans réserve</p> <p>➤ La nouvelle caisse de pensions PUBLICA reçoit le statut de personne juridique cette caisse est prête à fonctionner</p>

<p><u>Objectif 16</u> Stratégie concernant la cyber-administration; NOVE IT et sécurité informatique</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ La stratégie concernant la cyberadministration est approuvée par le Conseil fédéral, et sa mise en œuvre décentralisée est définie➤ La planification générale de NOVE IT est respectée➤ Des passerelles non autorisées entre l’Intranet de l’administration fédérale et des réseaux externes ont disparu➤ L’organisation Information-Assurance est opérationnelle
<p><u>Objectif 17</u> Révision de la loi sur les douanes</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ La procédure de consultation est achevée➤ La suite des travaux est décidée

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2001

Département de l'économie

Objectifs pour 2001	Mesures à prendre en 2001 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2001
<p><u>Objectif 1</u> Engagement de nouvelles négociations bilatérales avec l'UE et préparation interne (plan d'action)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La structure d'accompagnement des nouvelles négociations bilatérales est créée * ➤ Les mandats de négociation (sous forme de propositions au Conseil fédéral) sont préparés* ➤ Le concept d'information relatif aux nouvelles négociations est établi * ➤ Le catalogue des réformes internes prioritaires est défini * ➤ Le calendrier du lancement et de la mise en œuvre de ces réformes est fixé *
<p><u>Objectif 2</u> Poursuite des programmes de soutien pour l'Europe centrale et orientale, les Balkans et l'Asie centrale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le crédit de programme pour la poursuite de la coopération renforcée avec les Etats d'Europe de l'est et de la CEI est augmenté * ➤ Un programme de soutien à long terme pour la RFY est préparé conjointement avec le DFAE et en collaboration avec le DFF ➤ Un programme de soutien pour l'Asie centrale est préparé
<p><u>Objectif 3</u> Elargissement des relations entre l'AELE et les pays tiers, en particulier par la conclusion de nouveaux accords de libre-échange</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le message concernant la mise à jour de la Convention de l'AELE est approuvé * ➤ Le message concernant la ratification de l'accord de libre-échange avec le Mexique est approuvé *
<p><u>Objectif 4</u> OMC : recherche d'un consensus pour un prochain cycle de négociations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les négociations dans les domaines de l'agriculture et des services se poursuivent ➤ Des suggestions sont présentées dans divers domaines dans la perspective de négociations exhaustive

<p><u>Objectif 5</u> Examen de la garantie des risques à l'exportation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le rapport sur la couverture d'assurance des risques du dueroire privé (postulat Schneider-Ammann 00.3568) est déposé et la suite des travaux est définie
<p><u>Objectif 6</u> Aménagement du paysage des HES suisses</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La procédure de consultation sur un nouvel article constitutionnel sur l'enseignement supérieur a débouché sur l'élaboration d'une proposition susceptible de consensus * ➤ La procédure de consultation sur la révision partielle de la loi sur les Hautes écoles spécialisées est achevée * ➤ Le rapport sur la reconnaissance internationale des diplômes est approuvé par le Conseil fédéral
<p><u>Objectif 7</u> Facilitation de l'émergence des nouvelles technologies et de la création de nouvelles entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ D'autres réseaux nationaux de compétences CTI/HES sont définis ➤ L'initiative sur la formation et le perfectionnement dans le domaine de l'informatique est lancée ➤ Les mesures contenues dans le rapport sur la création d'entreprises sont appliquées
<p><u>Objectif 8</u> 3^e révision de la loi sur l'assurance-chômage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les résultats de la procédure de consultation sont analysés et le message est approuvé *
<p><u>Objectif 9</u> Renforcement de la concurrence, ouverture du marché intérieur et lutte contre le travail au noir</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le message relatif à la révision de la loi sur les cartels est élaboré * ➤ Les mesures visant à renforcer la force de pénétration de la loi sur le marché intérieur sont évaluées et préparées ➤ Les résultats de la procédure de consultation concernant le rapport sur le travail au noir sont analysés et le message est approuvé
<p><u>Objectif 10</u> Amélioration des conditions-cadres d'une agriculture concurrentielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'organisation libéralisée du marché des céréales est mise en œuvre ➤ Un deuxième rapport agricole est déposé ➤ Le rapport de la Commission consultative agricole sur le développement de la politique agricole est analysé *

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La consultation sur un message relatif à la révision de la loi sur l'agriculture est achevée * ➤ Le service d'inspection et de contrôle est renforcé ➤ Le contrôle des denrées alimentaires du pays (art. 182 de la loi sur l'agriculture; lutte contre les fraudes) est intensifié ➤ La politique en matière de qualité des produits agricoles est complétée pour permettre l'enregistrement des demandes AOC/IGP ➤ La consultation relative à la révision de la loi sur la protection des obtentions végétales est achevée
<p><u>Objectif 11</u> Révision de la loi sur la protection des animaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La consultation est achevée * ➤ Le message est déposé à la fin de 2001 *
<p><u>Objectif 12</u> Adaptation du droit vétérinaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les ordonnances édictées dans le domaine vétérinaire sont adaptées aux nouveaux développements de la science et de la pratique ➤ La loi sur les épizooties est modifiée en vue d'instaurer l'identification et l'enregistrement des chiens
<p><u>Objectif 13</u> ESB : exclusion de tout risque résiduel de transmission</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'interdiction d'affouragement de farines animales à tous les animaux de rente est décrétée et appliquée
<p><u>Objectif 14</u> Révision de la politique du logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La consultation relative à un projet de loi sur la promotion du logement est achevée * ➤ Des stratégies sont élaborées dans la perspective de l'abandon prématuré de la promotion LCAP ➤ Les bases de l'introduction d'un système compensatoire sont jetées

<p><u>Objectif 15</u> Poursuite et coordination de la politique de la Confédération dans le domaine des agglomérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur la base du rapport sur la politique de la Confédération dans le domaine des agglomérations, élaboré conjointement avec le DETEC, les principes essentiels de la future stratégie globale de la Confédération ont été définis, dans le but de mieux de prendre en considération les besoins des espaces urbains *
<p><u>Objectif 16</u> Promotion du tourisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un rapport et un message du Conseil fédéral relatifs à l'amélioration des structures et de la qualité de l'offre dans le domaine du tourisme, de même qu'au nouveau crédit d'engagement pour la période de 2002 à 2006, sont disponibles *
<p><u>Objectif 17</u> Développement et exécution de la législation sur le service civil</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La consultation concernant la révision de la loi sur le service civil est achevée * ➤ L'avant-projet tient compte des projets Armée XXI et Protection de la population 2000 ➤ L'engagement de civilistes dans les projets de la Confédération dans le cadre d'Expo.02 est préparé ➤ Une éventuelle collaboration de l'Organe d'exécution du service civil avec les centres de recrutement d'Armée XXI est évaluée
<p><u>Objectif 18</u> Mise en œuvre de la révision de la loi sur l'approvisionnement économique du pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'ordonnance sur les réserves obligatoires de céréales est édictée ➤ La modification de l'ordonnance sur la constitution de réserves est adoptée par le Conseil fédéral ➤ La modification de l'ordonnance sur l'organisation de l'approvisionnement du pays est adoptée
<p><u>Objectif 19</u> Priorités des travaux sur les fondements de la politique économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le rapport sur les déterminants de la croissance économique suisse est déposé ➤ Un bilan intermédiaire des Lignes directrices pour une politique économique axée sur la croissance est dressé
<p><u>Objectif 20</u> Amélioration de l'information des consommateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les mesures proposées dans le rapport sur la sécurité des biens de consommation sont appliquées

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2001

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectifs pour 2001	Mesures à prendre en 2001 <small>* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2001</small>
<p><u>Objectif 1</u> Poursuite de la mise en œuvre d'une politique énergétique conforme aux règles du marché et aux impératifs écologiques</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Le message relatif à la loi sur l'énergie nucléaire est approuvé *➤ Le programme SuisseEnergie est lancé➤ La loi sur le marché de l'électricité et l'ordonnance d'exécution sont mises en vigueur➤ La procédure de consultation relative au projet de loi sur le marché du gaz est achevée *
<p><u>Objectif 2</u> Poursuite de la mise en œuvre d'une politique des transports axée sur le développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Le Conseil fédéral a décidé si le tunnel de base du Ceneri, appartenant à la NLFA, doit être construit sous forme de tunnel à deux tubes ou à double voie *➤ La 2e étape de Rail 2000 est concrétisée. La conception de l'offre est définie, les modules concrets d'investissement sont en voie d'élaboration➤ La consultation sur la nouvelle loi concernant les installations de transport à câbles est préparée
<p><u>Objectif 3</u> Intégration de l'aviation civile dans la politique globale et coordonnée des transports et dans celle de l'aménagement du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), partie IIIC (décisions concernant les installations, 1re série) est approuvé par le Conseil fédéral *

<p><u>Objectif 4</u> Poursuite de la mise en œuvre d'une politique environnementale durable en Suisse</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le message concernant la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe est approuvé * ➤ Le rapport concernant les études de base sur les fines particules respirables est déposé ➤ Des études techniques sur les oxydes d'azote, sur les composés organiques volatils et sur l'ammoniac du point de vue de la protection de l'air sont réalisées ➤ Le message en vue de la ratification du protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique fait l'objet de travaux préparatoires ➤ Le Conseil fédéral approuve un inventaire des sites de reproduction des batraciens ➤ L'inventaire des zones alluviales est étendu aux marges proglaciaires
<p><u>Objectif 5</u> Réorganisation de la surveillance de la sécurité technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La procédure de consultation concernant les bases légales nécessaires à la création de l'Institut pour la sécurité technique est ouverte *
<p><u>Objectif 6</u> Développement du droit international de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un avant-projet pour une ordonnance intégrée sur les produits chimiques, qui reprendrait les dispositions du droit communautaire, est élaboré ➤ La convention du PNUE sur les POP est signée * ➤ Le message concernant le Protocole de Carthage sur la sécurité biologique est approuvé * ➤ Le message concernant la ratification du Protocole sur le transit du Traité sur la Charte de l'énergie est approuvé * ➤ Les négociations sur le plan d'action de Buenos Aires mettant en œuvre le Protocole de Kyoto sont achevées ➤ Le message concernant le renouvellement du crédit-cadre pour l'environnement global est approuvé ➤ La rencontre paneuropéenne de Genève qui doit préparer la conférence « Rio + 10 » reçoit un soutien

<p><u>Objectif 7</u> Poursuite de la mise en place des bases légales garantissant une politique du développement territorial cohérente</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le message en vue de la ratification des neuf protocoles additionnels à la Convention sur la protection des Alpes (Convention alpine) est approuvé * ➤ Sur la base d'un rapport concernant la politique d'agglomération, le Conseil fédéral a défini les grandes lignes de la future stratégie de la Confédération ayant vocation à garantir une meilleure prise en compte des besoins des espaces urbains *
<p><u>Objectif 8</u> Décisions préliminaires concernant le nouveau cadre réglementaire des médias et la mise en œuvre de la stratégie pour une société de l'information en Suisse</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les résultats de la procédure de consultation concernant la révision de la loi sur la radio et la télévision sont analysés * ➤ La marche à suivre et les principes fondamentaux destinés à figurer dans le message sont définis par le Conseil fédéral * ➤ Sur la base du rapport élaboré par le groupe de coordination Société de l'information, le Conseil fédéral a dressé le bilan de la mise en œuvre des mesures décidées et, le cas échéant, en a adopté d'autres *
<p><u>Objectif 9</u> Préparation des grandes orientations concernant Swisscom et la Poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur la base des résultats de la procédure de consultation, le message relatif à l'assouplissement de la majorité détenue par la Confédération dans le capital de Swisscom et à la création d'une banque postale est approuvé *

Les Objectifs du Conseil fédéral en 2001: vue d'ensemble

Fehler! Es konnten keine Einträge für ein Abbildungsverzeichnis gefunden werden.

Les Objectifs du Conseil fédéral en 2001

Objets parlementaires planifiés pour 2001

(classés par ordre de priorité et par points essentiels)

1 La Suisse, partenaire sur la scène internationale – Les chances d'une Suisse ouverte et visionnaire

1.1 Relations internationales	1 ^{er} semestre 2001	2 ^e semestre 2001
• Message concernant le crédit de programme pour la poursuite de l'aide humanitaire internationale de la Confédération de 2003 à 2006		X
• Message concernant l'aide financière de la Confédération au budget siège du Comité international de la Croix-Rouge pour les années 2002 à 2005		X
• Message concernant une aide financière au Musée de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les années 2002 à 2005		X
• Rapport de la Suisse relatif à la mise en œuvre de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes	X	
• Message concernant la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés	X	
• Message concernant l'adhésion à l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA)	X	
• Message concernant la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale		X
• Message relatif à la ratification de la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illégitimes des biens culturels (avec législation d'exécution)		X
• Message concernant la ratification du Protocole de modification de la Convention internationale du 18 mai 1973 pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto)		X

• Message concernant la mise à jour de la Convention de l'AELE		X
• Message concernant la ratification de l'accord de libre-échange avec le Mexique	X	
• Message concernant la ratification du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques		X
• Message concernant la ratification du Protocole sur le transit du Traité sur la Charte de l'énergie		X

1.2 Sécurité	<u>1^{er} semestre</u> 2001	<u>2^e semestre</u> 2001
• Message concernant la révision de la législation sur l'armée et l'administration militaire (Armée XXI)		X
• Message concernant la révision totale de la législation sur la protection civile (protection de la population)		X
• Message concernant la ratification du traité entre la Suisse et le Royaume du Maroc sur le transfèrement des personnes condamnées	X	
• Message concernant la ratification de l'accord d'entraide internationale en matière pénale avec l'Egypte		X
• Message concernant l'accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française en vue de compléter la Convention européenne d'extradition du 13 décembre 1957 et d'en faciliter l'application		X
• Message relatif au renouvellement de l'arrêté fédéral ouvrant un crédit-cadre pour cautionnement visant à assurer un effectif suffisant de navires de haute mer battant pavillon suisse		X

2 La Suisse, pôle économique et intellectuel – Améliorer les chances des générations futures

2.1 Recherche et formation	<u>1^{er} semestre</u> 2001	<u>2^e semestre</u> 2001
• Message relatif à la révision partielle de la loi sur les écoles polytechniques fédérales		X
• Message concernant la participation de la Suisse au 6 ^e programme-cadre de recherche de l'Union européenne		X

2.2 Economie et compétitivité	<u>1^{er} semestre</u> 2001	<u>2^e semestre</u> 2001
• Message sur le développement futur de Swisscom et de La Poste		X
• Message concernant la révision de la législation sur les cartels	X	
• Message concernant la révision du droit des sociétés à responsabilité limitée (SARL)		X
• Message concernant la révision de la loi sur la protection des animaux		X
• Message relatif à la loi sur les biens en déshérence		X
• Message concernant la révision de la loi sur les banques et les caisses d'épargne (liquidation des banques)		X
• Message concernant la révision de la loi sur la Banque nationale		X
• Message concernant la révision partielle de la loi sur le contrat d'assurance et de la loi sur la surveillance des assurances	X	
• Message concernant la révision de la convention de Lugano sur la compétence judiciaire et l'exécution des arrêts en matière civile et commerciale		X

2.3 Politique budgétaire et finances fédérales	<u>1^{er} semestre</u> 2001	<u>2^e semestre</u> 2001
<i>aucun</i>		

2.4 Environnement et infrastructure	<u>1^{er} semestre</u> 2001	<u>2^e semestre</u> 2001
• Message concernant la ratification de la convention sur le paysage du Conseil de l'Europe		X
• Message concernant la ratification des protocoles additionnels à la Convention sur la protection des Alpes (Convention alpine)		X
• Message relatif à la loi sur l'énergie nucléaire et aux initiatives populaires «Sortir du nucléaire» et «Moratoire-Plus»	X	

2.5 Société de l'information et médias	<u>1^{er} semestre</u> 2001	<u>2^e semestre</u> 2001
• Rapport sur le vote électronique (faisabilité, évaluation des options)		X

2.6 Institutions de l'Etat	<u>1^{er} semestre</u> 2001	<u>2^e semestre</u> 2001
• Message relatif à la réforme de la direction de l'Etat		X
• Message relatif à la loi sur la transparence de l'administration	X	
• Message concernant l'évaluation des expériences et la suite des travaux relatifs à la gestion avec mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)		X
• Message concernant l'utilisation des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse	X	
• Message concernant la révision partielle de la loi sur les droits politiques (base légale du vote électronique)		X
• Message concernant la révision partielle du CC (informatisation des registres de l'état civil)	X	
• Message groupé concernant des modifications de lois et d'arrêtés de portée générale en application de l'art. 64 LOGA		X

3 La Suisse, patrie de tous ses habitants – Permettre à toutes les générations de s'identifier à elle

3.1 Sécurité sociale; santé publique	<u>1^{er} semestre</u> 2001	<u>2^e semestre</u> 2001
• Message concernant la 4 ^e révision de la loi sur l'assurance-invalidité	X	
• Message concernant la 3 ^e révision de la loi sur l'assurance-chômage	X	
• Message concernant la révision partielle du Code des obligations à propos du congé maternité payé		X
• Message concernant la révision de la loi sur les stupéfiants	X	
• Message concernant la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules		X
• Message concernant la Convention du Conseil de l'Europe du 4 avril 1997 sur les Droits de l'Homme et la Biomédecine ainsi que le Protocole additionnel du 12 janvier 1998 portant interdiction du clonage d'êtres humains		X
• Message concernant la loi sur l'analyse génétique humaine	X	

• Message concernant la ratification du Protocole sur l'eau et la santé de la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux		X
• Message concernant la loi fédérale sur la formation universitaire aux professions médicales		X
• Message relatif à la révision partielle de la loi sur le service civil	X	

3.2 Equilibres régionaux	<u>1^{er} semestre 2001</u>	<u>2^e semestre 2001</u>
• Premier message concernant la Nouvelle péréquation financière: modifications de la Constitution fédérale et révision totale de la loi sur la péréquation financière		X
• Rapport concernant l'amélioration de la structure et de la qualité de l'offre touristique		X
• Message à l'appui d'un nouveau crédit d'engagement destiné à l'encouragement de l'innovation et de la coopération dans le domaine du tourisme de 2002 à 2006		X

3.3 Société, culture et sport	<u>1^{er} semestre 2001</u>	<u>2^e semestre 2001</u>
• Message concernant la loi sur les langues		X
• Message concernant la loi fédérale sur le financement de la Fondation suisse pour la photographie et la promotion de la photographie	X	
• Message relatif à la loi sur la transformation du Musée national suisse en une fondation MUSEE SUISSE	X	

3.4 Politique migratoire	<u>1^{er} semestre 2001</u>	<u>2^e semestre 2001</u>
• Message relatif à la nouvelle loi sur les étrangers	X	
• Message sur la naturalisation facilitée		X

3.5 Sûreté intérieure	<u>1^{er} semestre 2001</u>	<u>2^e semestre 2001</u>
• Message relatif à la loi fédérale sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées	X	